

La blockchain va-t-elle révolutionner la coopération bancaire ?

Dans ce contexte de remise en question permanente, la technologie blockchain représente soit une opportunité pour les banques, soit une menace pour ce système millénaire.

En effet, le rôle premier d'une banque est d'être un tiers de confiance, en exerçant un contrôle l'ensemble des opérations financières. La blockchain, quant à elle, offre la possibilité de garantir la confiance tout en la décentralisant, de manière plus rapide et avec une sécurité totale. Dès lors, on comprend que la survie du modèle est en jeu et que les banques doivent tirer profit de cette technologie qui va très certainement disrupter leur secteur.

Mise en avant dans les médias via les crypto-monnaies et plus particulièrement le bitcoin, la technologie blockchain regorge d'autres possibilités et d'applications, d'où l'intérêt qu'elle a suscité tous secteurs confondus. La blockchain repose sur quatre piliers : la décentralisation des données, la sécurité assurée via la cryptographie, la transparence et l'autonomie.

A chaque nouvelle transaction (ou action) est créé un bloc crypté qui contient les informations afférentes. Ce bloc va ensuite être ajouté à la chaîne de blocs existante. Le système est tel que cela permet d'assurer l'historique des transactions précédentes, la validité et l'intégrité des informations. N'importe qui peut par la suite consulter ou participer au processus de validation des transactions. Cela permet d'avoir un système fonctionnant sans tiers de confiance, de manière décentralisée.

La coopération bancaire

Pour le secteur, compte-tenu des nombreux échanges entre les acteurs et des processus administratifs complexes induits par les mécanismes de coopération bancaire, l'enjeu est d'augmenter la rentabilité des activités en diminuant les temps de transactions et en simplifiant les processus. Plusieurs outils pourraient répondre à ses problématiques :

Tout d'abord, [les smart contracts](#), ces protocoles informatiques qui exécutent automatiquement les termes d'un contrat lorsque que les conditions requises sont réunies (termes du paiement respectés, réception de documents nécessaires à l'instruction...). Ils permettraient aux acteurs du secteur bancaire de nouer une relation commerciale sans qu'il y ait besoin de se faire confiance au préalable, sans qu'une tierce autorité intervienne.

A titre d'exemple, HSBC et ING ont récemment réalisé une lettre de crédit pour la transaction d'une cargaison de soja dans un délai de 24 heures contre 5 à 10 jours habituellement, par le biais d'un smart contrat. La blockchain a rendu possible la récupération de l'ensemble des données et documents nécessaires, rapidement, simplement et en toute sécurité.

Le Ripple suscite l'engouement des institutions bancaires. Pourquoi cela ?

Tout simplement parce que l'ambition du XRP (acronyme désignant le jeton Ripple) est devenir une monnaie de compensation universelle, permettant de fluidifier et simplifier les transactions inter-

devises effectuées en Euro ou en Dollar US par exemple. Mais la force du Ripple, c'est surtout l'appui de grands noms internationaux. En effet, le réseau Ripplenet,, concurrent de Swift, compte aujourd'hui plus d'une centaine de clients, dont certains grand noms tels que :Santander, UBS, Crédit Agricole, BBVA, American Express.

Par ailleurs, plusieurs grandes banques (UBS, Crédit Agricole, HSBC, Bank of America, Santander, et Standard Chartered ...) ont initié des POCs et intégré le Ripple dans le cadre de [projets pilotes ambitieux](#).

Ces expérimentations sont donc à suivre avec attention.

La confiance dans une technologie est-elle possible ?

Ironie du sort, la blockchain qui serait née de la défiance vis à vis des acteurs de l'écosystème bancaire mondial suite à la crise des subprimes, offre aujourd'hui à ces mêmes acteurs des perspectives d'innovation extrêmement importantes. En effet, nous pouvons constater que les applications sont multiples et que beaucoup sont en phase d'expérimentation.

Rappelons tout de même, qu'aujourd'hui la plupart des essais sont toujours à l'état de POC (démonstration de faisabilité) et qu'il faudra passer le cap de l'industrialisation pour que l'on puisse parler de démocratisation.